

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MAROC – DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

CONFÉRENCE INTERNATIONALE LE 12 ET 13 MAI À TANGER

Le Bureau de Rabat de la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) a organisé à Tanger les 12 et 13 mai 2012, en coopération avec la Stiftung Wissensraum Europa-Mittelmeer (WEM) et le Club de l'Environnement de l'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable une conférence sous le thème « Environnement et changement climatique au Maroc : Diagnostic et perspectives ».

La conférence a connu un franc succès grâce à la consistance des exposés, la richesse des débats et la pertinence des recommandations dégagées.

PREPARATION ET DEROULEMENT

Le choix de la ville de Tanger pour l'organisation de la conférence n'a pas été fortuit.

C'est le chef lieu de la région du nord ouest marocain qu'on peut considérer comme un laboratoire environnemental « grandeur nature ». Les richesses naturelles, mers, terres, eau, biodiversité etc.. sont constamment mises à rude épreuve par un mode de développement peu respectueux de leur durabilité. C'est donc un terrain fertile pour analyser les politiques environnementales suivies et dégager les améliorations possibles.

Le thème choisi s'inscrit dans le cadre de l'importance que prend ce sujet du changement climatique dans les échanges internationaux, de la place privilégiée que lui accorde la KAS dans son programme de coopération, du « statut avancé » dont bénéficie le Maroc auprès de l'Union Européenne et enfin du niveau élevé de la dégradation des ressources naturelles que connaît le Maroc malgré les efforts qu'il déploie. Il revêt une grande importance, particulièrement dans le contexte actuel marqué par une année de sécheresse très sévère au Maroc, par la préparation du Sommet de la Terre RIO+20, par l'adoption d'une nouvelle Constitution



marocaine et enfin par l'investiture d'un nouveau Gouvernement.

Un premier programme a été établi autour des 5 grands axes suivants : i/ Le rappel de la politique environnementale suivie par le Maroc, les défis et les perspectives d'avenir ; ii/ la description du phénomène du changement climatique et de ses impacts, iii/ les mesures d'atténuation, iv/ les mesures d'adaptation et v/ la coopération internationale axée sur le Bassin méditerranéen.

Ce premier programme a été complété par une note de cadrage précisant que l'objectif global assigné à la conférence est de renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la politique du Développement Durable au Maroc.

Elle précise également comme suit ses 3 objectifs spécifiques :

- 1) Mettre à niveau les participants en termes d'informations sur la politique suivie en matière d'environ-



*Helmut REIFELD,
représentant de
la Konrad-
Adenauer-
Stiftung*

*Abdelhadi BEN-
NIS, Président du
Club de
l'Environnement
de l'Association
Ribat Al Fath
pour le dévelop-
pement durable*



Riad BALAGHI, Chef du Département de l'environnement et des ressources naturelles à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Rabat

nement et de changements climatiques, ainsi que des résultats obtenus.

2) Partager et mettre en commun les expériences et les analyses des participants et renforcer le processus de leur appropriation.

3) Formuler, à l'attention de toutes les catégories d'acteurs dans le domaine environnemental, des propositions permettant de renforcer leurs programmes d'intervention dans l'environnement, notamment en matière de changements climatiques.

La note de cadrage spécifie aussi que le résultat attendu de la Conférence est que l'équipe de la KAS dispose de documents circonstanciés donnant les éléments de base sur le phénomène du changement climatique et la politique suivie par le Maroc en la matière, ainsi que de propositions et de recommandations opérationnelles de nature à enrichir ses programmes d'actions dans l'avenir.

Ce premier programme et sa note de cadrage ont fait l'objet d'une diffusion ciblée dans le cadre d'appel à interventions. Les réponses étaient nombreuses et émanaient de personnes compétentes et haut placées dans la hiérarchie administrative, dans le milieu universitaire et dans le mouvement associatif.

Le programme définitif retenu comprend une vingtaine d'interventions. Certaines se rapportant aux stratégies suivies en matière d'environnement et de changement climatique, dans ses aspects de description du phénomène, de ses impacts et des mesures d'atténuation et d'adaptation. D'autres interventions sont des témoignages se rapportant à des aspects pratiques traduisant la mise en œuvre sur le terrain des stratégies suivies. Un des points forts de ce programme réside dans la visite du parc éolien de Tanger.

MISE A NIVEAU ENVIRONNEMENTAL

Le premier objectif de la mise à niveau des participants en termes d'informations sur la politique suivie en

matière d'environnement et de changement climatique, a été vite atteint par un exposé de Abdelhadi BENNIS qui a traité de la forte participation du Maroc au Sommet de Rio en 1992, des plans d'action adoptés par la suite, des lois et réglementations promulguées ainsi que du système de Gouvernance suivi depuis cette date à nos jours. La présentation de BENNIS, Président du Club de l'Environnement à l'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable, a permis de dégager les forces et les faiblesses de l'expérience marocaine ainsi que des enseignements pour l'avenir. Elle a également mis l'accent sur les atouts que représente la nouvelle Constitution marocaine en termes de droit à l'environnement, de démocratie participative et de régionalisation.

Khalid TEMSAMANI, Directeur de l'Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable pour la Région Tanger-Tétouan, a donné une intéressante présentation de la situation environnementale qui prévaut effectivement dans la **région de Tétouan-Tanger**.

On note avec satisfaction que la région dispose d'une grande richesse de ressources naturelles (littoral, pluviométrie, diversité biologique, surface agricole etc..) et que des initiatives ont été prises pour en assurer la gestion rationnelle : i/ Plan de protection durable de l'environnement (2008-2030) avec de nombreuses actions identifiées (265), ii/ délimitation de plusieurs SIBE (19 dont 2 Ramar) , iii/ établissement d'un plan de lutte contre les inondations, iv/ cadastre des émissions atmosphériques de gaz et la v/ création d'une station pour évaluer la qualité de l'air.

On peut se réjouir de constater que deux parcs éoliens ont été édifiés dans la région et qu'un projet Med Test conduit avec la collaboration du Centre Marocain de Production Propre a permis de réaliser 85% des actions programmées et d'assurer une économie de 153800 m³ d'eau /an et de 18000 Mwh/an.

Malheureusement, on note que la région souffre de la surexploitation des ressources naturelles, de l'exode



Abdellah MOKSSIT, Directeur de la météorologie nationale

Mohammed-Saïd KARROUK, professeur universitaire et climatologue à l'Université Hassan II, Casablanca

rurale, de l'extension désordonnée des agglomérations urbaines, de fréquentes inondations, de l'absence de décharges contrôlées pour les déchets solides et de stations pour l'épuration des eaux usées et enfin de la pollution atmosphérique qui dépasse les normes de protection de la santé humaine et de la tolérance des écosystèmes. Pour ce dernier point, on soulignera que l'arrêté fixant les seuils d'information et d'alerte des populations ainsi que les mesures d'urgence à prendre n'a pas encore été promulgué.

L'insuffisance de résultats dans cette région de Tétouan-Tanger est essentiellement dû au déficit de la Gouvernance environnementale locale.

MISE A NIVEAU CLIMATIQUE

Parallèlement à la mise à niveau environnementale, les organisateurs ont cherché à travers le programme établi, à procéder également une mise à niveau des connaissances en matière de changement climatique.

A cet effet, les participants ont eu droit à deux exposés de haute tenue, mais de sensibilités différentes, sur l'explication du changement climatique et de ses impacts sur le Maroc.

Mohammed-Saïd KARROUK, professeur universitaire et spécialiste du changement climatique à l'Université Hassan II, Casablanca, a mis l'accent sur : i/ Les progrès réalisés au niveau international pour expliquer les origines du phénomène du changement climatique (El Ninô, Ninâ, ENSO-NAO, flux atmosphériques régional méridien et zonal, les liaisons thermiques océano-atmosphériques, etc.); ii/ la stabilité des quantités de pluie au niveau planétaire mais le changement dans la forme et la distribution géographique des précipitations et iii/ la complexité du nouveau régime climatique au Maroc, le rôle de l'anticyclone des Açores et les défis de la prédiction du cycle de l'eau.

Il a insisté sur le déficit de Gouvernance au Maroc pour s'adapter à ces changements et donné des exemples comme i/ l'inadaptation des barrages à faire face à la fois à la pénurie et à l'abondance des eaux et ii/ la mauvaise gestion du programme de lutte contre les inondations.

Abdellah MOKSSIT, Directeur de la météorologie nationale et membre du Groupement International des Experts du Climat (GIEC), a mis l'accent sur i/ les phénomènes climatiques extrêmes qui préoccupent grandement aussi bien l'opinion publique que les décideurs, ii/ les progrès réalisés par la communauté scientifique à travers les 4 rapports du GIEC et la « planète numérique » qui permettent à chaque pays de connaître son climat et de faire des prévisions, et enfin, iii/ la responsabilité des chercheurs spécialistes de produire des technologies applicables en matière d'atténuation et d'adaptation.

Finalement les deux protagonistes s'accordent sur la gravité de la menace climatique au Maroc et sur la nécessité d'inciter tous les chercheurs en la matière à conjuguer leurs efforts dans un cadre de coopération, de synergie et de propositions communes aux décideurs en vue de permettre l'amélioration de la Gouvernance du système.

LES MESURES D'ATTENUATION

Après cette étape de mise à niveau sur les plans environnemental et climatique, les participants ont été engagés dans un fructueux cycle d'exposés-débats sur la politique de l'atténuation. Comme pour l'environnement, les organisateurs ont suivi l'approche de combinaison de la vision nationale avec la vision régionale.

Sur le plan national, on note que la consistance du programme du Département Ministériel chargé de l'Energie tourne autour des axes suivants :



*Zineb Benrahmoune IDRISSE,
enseignante-chercheur à l'Ecole
Nationale Forestière des Ingénieurs
(ENFI), Rabat*



- Développement des énergies renouvelables éoliennes et solaires,
- Déploiement d'un vaste programme d'efficacité énergétique,
- Promulgation des lois nécessaires,
- Création d'une Agence pour la réalisation du programme,
- Mobilisation aux niveaux national et international pour chercher des investisseurs.

On notera que les plans éoliens, solaires et hydrauliques permettront aux énergies renouvelables, en 2020, de :
i/ contribuer à hauteur de 42% à la consommation nationale de l'électricité, ii/ réaliser une économie annuelle de 1,5 Mn de TEP et iii/ éviter l'émission dans l'atmosphère de 5,6 Mn de tEqCO₂/an.

La composante éolienne de ce vaste programme a identifié un gisement de l'ordre de 6000 MW et a établi un programme d'action permettant de mobiliser 2000 MW en 2020. A l'heure actuelle 4 parcs ont été installés permettant de mobiliser 280 MW, 5 chantiers sont en cours de mise en œuvre pour 720 MW et 5 autres seront lancés entre 2014 et 2020 pour 1000 MW.

Sur le plan régional, l'exposé de Tarik EL EDGHIRI de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) a permis de noter que la région de Tanger-Tétouan a pu réaliser, en 2011, la première étude régionale d'évaluation des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) au Maroc et de leur réduction potentielle, par les mesures d'atténuation.

On a noté que :

- Les émissions actuelles sont de 8,8 M tCO₂eq/an, provenant essentiellement des secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets, et que la tendance peut conduire à un doublement en 2030 (16,4 M tCO₂eq).

- Les mesures d'atténuation pertinentes identifiées peuvent permettre d'atteindre une réduction de 1,33 M tCO₂ eq/an, ne représentant malheureusement que 15% des émissions.
- Des projets ont été formulés, dans un catalogue élaboré de manière participative, totalisant une réduction de l'ordre de 0,635 M tCO₂eq/an soit près de 50% de la réduction pertinente identifiée. Des exemples ont été cités : Tramway de Tanger, isolement thermique des immeubles, chaudières dans les unités industrielles comme les huileries des olives.
- Des réductions importantes peuvent être générées juste par le changement du comportement des citoyens dans leur vie quotidienne.

Cette étude laisse clairement apparaître l'importance des rôles d'information et de sensibilisation que peuvent jouer les médias et la société civile.

LES MESURES D'ADAPTATION

Le débat sur les mesures d'adaptation constitue un des principaux piliers des objectifs de la conférence. Pas moins de six interventions lui ont été consacrées couvrant notamment la gestion de l'eau, de l'agriculture et du littoral marocain.

Concernant l'eau, un premier exposé de Mokhtar BZIOUI, conseiller du président du Conseil Mondial de l'Eau, permet noter que le Maroc a déployé de gros efforts pour construire des barrages dont la capacité totale est de l'ordre de 18 Md de m³ permettant d'irriguer 1,7 Mn d'ha de terres agricoles et de satisfaire une bonne partie des besoins alimentaires des citoyens. Mais, encore une fois la sonnette d'alarme a été tirée en rappelant que la ressource en eau disponible par habitant, soit 730 m³, classe le Maroc dans la catégorie des pays souffrant du stress hydrique et ne représente que les 3/4 du seuil de 1000m³, considéré le minimum pour



assurer le développement d'un pays. Plus grave encore, les prévisionnistes signalent que cette disponibilité risque fort de chuter au niveau de 500m³ qui correspond au seuil de la pénurie. On doit souligner avec insistance le cas préoccupant des zones oasiennes qui souffrent de façon particulière d'un bilan limite entre l'offre et la demande en eau.

L'analyse du passé permet de souligner que la politique de l'eau suivie par le Maroc a pêché par i/ le décalage temporel entre la construction des barrages et la mise en place des infrastructures d'irrigation, ii/ la non protection de leurs bassins versants et donc leur envasement, iii/ la négligence des potentialités de production de l'énergie hydrique, iv/ la non maîtrise des eaux de crue et v/ la prise de conscience tardive des aspects de pollution des eaux.

Le débat a permis d'identifier des lignes directrices pour l'amélioration de la politique d'irrigation :

- La réunion urgente du Conseil National Supérieur de l'Eau et du Climat.
- La poursuite des efforts de construction des barrages, même si les sites restants sont moins favorables que les anciens.
- Le renforcement des programmes de collecte des eaux pluviales par tous les moyens possibles.
- Le renforcement de la protection des bassins versants.
- La poursuite des efforts de diffusion des techniques d'économie de l'eau dans l'agriculture et sa

généralisation à tous les domaines d'utilisation dans un plan d'efficacité hydrique à l'instar du Plan d'efficacité énergétique.

- Une meilleure connaissance de nos ressources souterraines.
- La gestion intégrée des eaux de surface et des eaux souterraines en évitant l'exploitation des eaux fossiles non renouvelable, sauf en cas de force majeure.
- La mise en œuvre d'un plan de maîtrise des eaux de crue afin de limiter le plus possible leur perte et de favoriser la recharge des nappes souterraines.
- La mise en place d'un plan de surveillance de la pollution hydrique à l'image du plan de surveillance et de mesure de la qualité de l'air et de détermination des seuils de prise des mesures qui s'imposent.
- La dynamisation de mise en œuvre du Plan d'Assainissement Liquide et de recyclage des eaux usées.
- La mise en œuvre rapide du « Projet d'Adaptation au Changement Climatique : Vers des oasis résilientes ». La réalisation du projet de STEP prévu dans la Commune d'Asrir peut servir de modèle pour développer le recyclage des eaux usées et leur utilisation pour les besoins de l'irrigation.

Concernant l'agriculture, les exposés-débats ont couvert les aspects relatifs à l'adaptation au changement climatique en utilisant rationnellement les eaux pluviales, en protégeant l'état phytosanitaire des plantes ainsi que la santé des Hommes et des animaux.

Au niveau de **l'utilisation rationnelle des eaux plu-**



Mohammed BESRI, professeur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat

viales par l'agriculture, les points saillants suivants ont été présentés par Riad BALAGHI, Chef du Département de l'environnement et des ressources naturelles à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) :

- Les possibilités d'extension des surfaces irriguées sont limitées en raison de la raréfaction des précipitations. L'effort qui reste à déployer doit porter sur la maîtrise des techniques d'irrigation et de l'utilisation rationnelle des intrants afin d'éviter les pollutions. Le Plan Maroc Vert a pris en compte l'intégration du changement climatique à travers un Plan National d'Economie des Eaux d'Irrigation.
- Des études ont été réalisées prouvant de manière sans équivoque que le changement climatique au Maroc a des effets négatifs sur l'agriculture en termes de diminution et de variabilité des rendements et que l'adoption de techniques appropriées peut limiter ces effets.
- Le Plan Maroc Vert, considérant que la semence constitue un facteur de progrès très important, a pris en compte cet aspect en mettant en place notamment un Plan d'Amélioration Génétique des Plantes Cultivées. A cet égard, les participants ont souhaité, dans le cadre du droit à l'information, connaître l'attitude des pouvoirs publics en matière des OGM.
- Le progrès dans l'adaptation de l'agriculture au changement climatique passe impérativement par l'établissement des cartes de vocation agricole dans tout le pays et par l'amélioration de la Gouvernance du secteur agricole notamment à travers ses structures de proximité avec les agriculteurs.

Au niveau de **l'état phytosanitaire des plantes et des parasites des animaux et des Hommes**, la réflexion a porté sur la problématique globale dans le cas des maladies des plantes et sur la problématique spécifique des tiques et de la leishmaniose dans le cas

des parasites attaquant la santé des animaux et des Hommes.

Les points saillants suivants ont été notés par les exposés de Mohammed BESRI et Hamid SAHIBI, scientifiques à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Rabat :

- La prolifération des maladies existe bel et bien, mais elle est due à plusieurs facteurs de « changement global » dont le climat n'est qu'un facteur parmi d'autres. Son impact revêt une double forme qualitative et quantitative dans le cas des plantes.
- Le développement de la maladie ou du parasite est dû à un système regroupant 3 ensembles de facteurs à l'hôte (plante ou animal), à l'agent pathogène et à l'environnement. Dans le 1^{ier} ensemble on trouve notamment la sensibilité de l'hôte et sa capacité à la résistance ; dans le 2^{ième} on trouve la dynamique de l'agent pathogène et ses capacités de migration ; dans le 3^{ième}, on trouve notamment la température ainsi que la pluviométrie et l'humidité relative de l'air.
- Il y a lieu de souligner que la densité de population et ses contacts avec les animaux sont des facteurs importants dans la dissémination des maladies à transmission vectorielle comme les tiques et la leishmaniose.
- Dans les deux cas, le fonctionnement du système en relation avec le changement climatique est assez complexe, l'évaluation de l'impact est controversée et le besoin en matière de recherche est grand. Cette recherche doit aboutir notamment à la connaissance des modes de dissémination de l'agent pathogène et de son effet sur l'hôte ainsi qu'à la mise au point d'un système d'alerte et de mesures de lutte. Les cartes paraissent être des outils dont l'utilisation est incontournable dans ces recherches.

Au niveau des **Terroirs**, précisons tout d'abord qu'il s'agit d'un système interactif entre, d'une part, un



espace délimité caractérisé par ses ressources naturelles, et d'autre part, une communauté humaine caractérisée par sa culture et son savoir traditionnel. Pour les uns, comme pour Zineb Benrahmoun IDRISSI, enseignante-chercheur à l'École Nationale Forestière des Ingénieurs (ENFI), les techniques de l'agro-écologie, l'agro-biodiversité, l'agro-foresterie et l'écotourisme jumelées avec les principes d'un humanisme garant de l'équité et de la durabilité peuvent constituer un modèle de développement d'une politique de terroir généralisable. Pour d'autres, ce modèle est peu ouvert aux progrès technologiques, ne peut concerner que des « niches » localisées et donc ne peut être considéré comme un modèle pour le développement de l'agriculture nationale. Une réflexion à ce sujet s'impose dans le sens de la conciliation entre le modèle « moderne et productiviste » et le modèle « traditionnel du terroir » en cherchant à tirer profit des avantages de chacun et à limiter leurs inconvénients. Comme pour la connaissance du climat, un débat passionné a été engagé à propos de l'adoption d'un modèle de développement relatif au concept du « Terroir ».

LA GESTION DU LITTORAL ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gestion du littoral aux niveaux national et local a fait l'objet d'une attention particulière de la part des organisateurs et des participants. Sur un plan général, il a été noté qu'avec une côte longue de 3500km, le Maroc dispose d'une très grande richesse naturelle.

Malheureusement, celle-ci souffre d'une gestion sectorialisée, d'une législation ancienne et dispersée et enfin d'un déficit institutionnel marquée par l'insuffisance de l'efficacité de la Cellule Nationale du Littoral. Il a alors

été fortement recommandé de pallier ces insuffisances, notamment par la mise en place d'une gestion intégrée et par la promulgation du projet de loi sur le littoral.

Par contre, sur le plan local, Abdelatif KHATTABI de l'École Nationale Forestière des Ingénieurs (ENFI), a remarqué qu'un effort important a été déployé depuis 2000 au profit du Littoral Méditerranéen Oriental (LMO), dans le cadre de la Convention de Barcelone et du protocole de Madrid qui revêt, d'ailleurs, le caractère « contraignant ». Il s'agit successivement du projet Med West Cost sur le LMO, du projet METAP (*Programme Environnemental d'Assistance Technique pour la Méditerranée*) concernant la lagune de Nador, deux projets SMAP (*Short and Medium-Term Priority Environmental Action Programme*) concernant le littoral de Saïdia et la Province de Nador. Enfin, deux autres projets FEM (*Fonds pour l'Environnement Mondial*) sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Soulignons que le projet ACCMA (*Adaptation aux Changements Climatiques au Maroc*) s'est intéressé particulièrement au changement climatique dans la zone en le diagnostiquant, en l'analysant, en évaluant son impact et en proposant des mesures d'adaptation relatives à la protection de la biodiversité terrestre, à la lutte contre la déforestation, à la prévention des risques d'inondation, à la protection de la qualité des eaux et enfin à la protection du stock halieutique.

LE MAROC ET LA COOPERATION ETRANGERE

Les participants ont bien apprécié, à travers l'exposé fait par Azzedine DAAIF, les atouts dont dispose le Maroc



Andreas BÖHN, professeur universitaire en science des médias à l'Université de Karlsruhe, Allemagne

pour développer sa coopération étrangère dans le domaine environnemental et sa volonté politique pour les exploiter dans les cadres multilatéral, régional et bilatéral.

Selon DAAIF, Chef du Service de la Coopération Multilatérale au Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), le Maroc a signé et ratifié pas moins de 50 Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) dont les 3 principales Conventions de Rio, avec bien sûr celle relative au changement climatique et son corollaire le protocole de Kyoto.

Ces 50 AME couvrent la totalité des ressources naturelles : 27 pour le milieu marin, 18 pour la flore et la faune, 5 pour la protection de l'atmosphère. D'autres couvrent les domaines des produits chimiques et des déchets dangereux, ainsi que la sauvegarde des patrimoines culturel et naturel.

Une fois les accords signés, le Maroc les transmet dans son arsenal juridique, désigne les institutions chargées de leur gestion, élabore des plans d'action et cherche les moyens financiers pour les mettre en œuvre.

A l'heure actuelle et indépendamment des programmes suivis par les différents Département ministériels, on peut noter les grands projets suivants gérés par le Département de l'Environnement sous la tutelle du MEMEE, depuis 1994 :

- 23 projets nationaux du FEM pour 100 Mn \$ dont 64% des dons ont été destinés au changement climatique. La Banque Mondiale participe pour 66% ; le PNUD et le FIDA pour respectivement 18% et 10%.
- Participation à 31 projets régionaux dont 5 dédiés au changement climatique. Les principaux bailleurs

de fonds sont le PNUE pour 11 projets, le PNUD pour 9, la Banque Mondiale pour 8.

- Le porte feuille global du MDP (*Mécanisme de Développement Propre*) comporte 42 projets dont 8 portant sur 1 Mn de tEqCO₂/an ont déjà été enregistrés et concernent des parcs éoliens, la production d'électricité par des kits PV, la récupération et le torchage du biogaz dans une décharge, la valorisation de la bagasse dans une sucrerie. 11 autres projets sont en cours de validation et 23 à différents stades d'élaboration.

LES MEDIA DE L'ENVIRONNEMENT EN ALLEMAGNE

Andreas BÖHN, professeur universitaire et scientifique des médias à l'Université de Karlsruhe, Allemagne, a donné un brillant exposé sur « les thèmes de l'environnement dans les médias allemands ». Cet exposé a permis, non seulement de prendre note de l'expérience allemande depuis le début des années 80, mais de s'en inspirer pour déterminer les pistes d'amélioration de la situation au Maroc. Il a été particulièrement noté qu'au début, l'environnement a été le fait de quelques revues spécialisées, mais il a progressivement gagné toute la gamme des supports médiatiques de masse : presse écrite, radio, TV, internet etc.. Ce développement a permis deux types d'évolution :

- Le mouvement écologiste qui a pris naissance au niveau d'une classe de l'élite allemande s'est développé pour gagner progressivement de la place chez la quasi-totalité de la population.
- L'environnement n'est plus le domaine réservé du Parti Vert, il est devenu un domaine partagé par l'ensemble des partis politiques.

Actuellement, on peut constater que les thèmes de l'environnement développés par les médias allemands couvrent des aspects à caractères technologiques, socioéco-



nomiques et politiques. On peut les scinder en 3 grandes catégories :

- 1) Ceux qui préoccupent les citoyens pour améliorer leurs conditions de vie de tous les jours et qui sont notamment en relation avec l'utilisation des produits chimiques et leur impacts sur la santé: La présence des pesticides dans les produits alimentaires, les crèmes pour les soins de la peau, les détergents, les microbes dans les emballages etc.. La presse joue un rôle important d'interface entre les scientifiques et les citoyens pour leur permettre de prendre individuellement les mesures qu'ils jugent appropriées.
- 2) Les grands thèmes qui interpellent toute la Communauté allemande comme le nucléaire et le tournant énergétique vers les énergies renouvelables, l'élimination et le recyclage des objets obsolètes comme les GSM et les vieux appareils, la protection de la biodiversité, le rapport coût/bénéfice d'un changement de mode de vie comme l'alimentation en produits biologiques, le changement des équipements ménagers pour acquérir les plus économes en énergie etc.. La presse joue un rôle important pour expliquer aux citoyens les enjeux et pour les inciter à participer de différentes manières aux débats devant permettre de prendre les décisions qui s'imposent.
- 3) Les thèmes à caractère conjoncturel mais qui ont un effet émotionnel bien apprécié par la presse pour alimenter des scoops rémunérateurs à leurs entreprises. On peut y classer les accidents technologiques nucléaires et les catastrophes naturelles comme les inondations.

LA VISITE D'UN PARC EOLIEN

La visite d'un parc éolien moderne près de la ville Tanger revêt une grande importance dans la mesure où elle a permis aux participants à la conférence de mieux apprécier de visu les efforts déployés par le Maroc en matière de production de l'énergie éolienne.

Elle s'est déroulée en trois temps : Une présentation du parc sur des maquettes ; une présentation du poste de commande de tout le parc ; et la projection d'un film.

Ainsi, on a retenu les principales indications suivantes sur ce 3^{ème} parc éolien du pays:

- De très gros moyens humains et matériels ont été mobilisés pour construire le parc, son coût est de 2,75 Mds de dh.
- Il comprend 165 aérogénérateurs d'une puissance totale de 140 MW, venant s'ajouter aux 110 MW des deux parcs déjà existants. Leur conception permet d'optimiser la vitesse et la direction du vent.
- La production moyenne annuelle est de 526,5 GWh, contribuant ainsi à hauteur de 2,5% de la demande nationale d'énergie.
- Le parc permet d'économiser 126000 t/an de fioul et l'émission de 368000 t de CO2
- Le parc est relié à l'Espagne par un câble sous marin.

RECOMMANDATIONS FINALES DE LA CONFERENCE

Après la concertation avec les participants, les recommandations suivantes ont été retenues. Certaines revêtent un caractère général, d'autres portent sur des thèmes spécifiques.



RECOMMANDATIONS A CARACTARE GENERAL

- 1) Réunir, le plus rapidement possible, le **Conseil National de l'Environnement (CNE)** en vue de procéder à une Evaluation Environnementale Stratégique Globale de la politique suivie et de lever les contraintes enregistrées.
- 2) Veiller à la mise en œuvre de la nouvelle **Constitution** en matière de droit à l'environnement et de soutien à la société civile et aux ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement.
- 3) Inviter le gouvernement à **renforcer sa politique environnementale** et à prendre rapidement les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le programme environnemental prévu dans sa **Déclaration d'investissement**.
- 4) Procéder de manière urgente à la réforme et à la modernisation du système de la **Gouvernance environnementale** en vue d'améliorer son efficacité à tous les niveaux de l'espace (central, régional, provincial, préfectoral et communal), dans tous les domaines du secteur de l'environnement (eau, biodiversité, sol, air, déchets solides et liquides) et pour tous les acteurs concernés (pouvoirs publics, institutions élues, société civile/ONG et secteur privé).
- 5) Renforcer le système de **planification et de la mise en valeur** de l'environnement, dans un cadre participatif, en tenant notamment compte des documents prévus par le Schéma National de l'Aménagement du Territoire.
- 6) Renforcer l'**arsenal juridique** environnemental par la promulgation de textes complémentaires nécessaires et surtout par son application sur le terrain.
- 7) Les participants ont particulièrement insisté sur la promulgation des textes suivants :
 - La loi cadre relative à la Charte de l'Environnement et du Développement Durable,
 - Les décrets d'application de la loi 13-06 relative aux énergies renouvelables et de la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique,
 - La loi relative à la protection et la mise en valeur du littoral ainsi que ses décrets d'application.
- 8) Renforcer le système de la **recherche environnementale** en tenant notamment compte de la nécessité impérieuse de l'incitation à la coopération entre les chercheurs opérant dans les différents domaines de l'environnement. Un point a particulièrement retenu l'attention des participants ; il s'agit de renforcer la recherche agronomique pour la production de technologies d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'eau.
- 9) Mettre au point une Base de Données complète, fiable et dynamique sur l'environnement et mettre en place les modalités d'y accéder dans le cadre de l'application du **droit à l'information**.
- 10) Renforcer les programmes de la **formation** en matière d'environnement dans tous les types d'établissements (public, privé professionnel) et à tous les niveaux (maternel, primaire, secondaire et supérieur).
- 11) Renforcer les programmes de **l'information** en matière d'environnement dans tout le paysage de la communication, notamment aux niveaux des chaînes de télévision et de la presse écrite.



12) Renforcer la présence du Maroc sur la scène environnementale internationale à travers les deux types de **coopération** multilatérale et bilatérale, donner priorité au Bassin méditerranéen dans le cadre de l'Union Pour la Méditerranée (UPM) et exploiter les opportunités offertes par l'Allemagne.

RECOMMANDATIONS A CARACTERE THEMATIQUE.

- 1) Accélérer la mise en œuvre de la **stratégie nationale énergétique** élaborée notamment ses composantes relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.
- 2) Renforcer le réseau de la surveillance de la qualité de l'**air** par la mise en place des unités de mesures de la qualité de l'air dans les zones industrielles et les zones urbaines potentiellement vulnérables.
- 3) Veiller à l'accélération de la mise en œuvre du **Plan National de la lutte contre le Réchauffement Climatique** aussi bien dans ses composantes d'atténuation, d'adaptation et transversales et veiller à la mise en place des moyens nécessaires pour la prévention et la protection contre les **risques** liées aux catastrophes naturelles. Un système d'alerte à la sécheresse et aux inondations doit être instauré.
- 4) Réunir dans les meilleurs délais le **Conseil National Supérieur de l'Eau et du Climat** en vue d'actualiser la politique nationale de la gestion de la ressource hydrique.

5) Renforcer les programmes d'amélioration de la **connaissance de nos ressources hydriques** et de leur mobilisation de manière durable.

6) Renforcer la connaissance de l'impact du changement climatique sur le **littoral** marocain et veiller à sa protection.

7) Développer et mettre en œuvre les modalités de satisfaction des **demandes en eau** de tous les citoyens en respectant le principe de l'équité, et dans les différents secteurs du tissu productif national en respectant les principes de la Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire et l'équilibre entre les différentes régions.

8) A cet effet, il y a lieu de :

- Accélérer la mise en œuvre des programmes d'économie d'eau à tous les niveaux d'utilisation et principalement au niveau de l'irrigation ;
- Adapter la conception des infrastructures hydrauliques pour répondre aux contraintes des changements climatiques (réduction globale des apports d'eau, « flash floods » ;
- Appliquer une gestion intégrée des ressources en eau de surface et souterraine, en considérant les ressources en eau souterraine comme gisement stratégique dont une partie doit être préservée pour son utilisation en période de pénurie ;
- Protéger les ressources en eau souterraine et procéder à leur recharge artificielle,
- Recourir autant que possible aux eaux non conventionnelles ;

- Protéger les zones humides ;
- Renforcer les dispositions de la réglementation ;
- Appliquer le principe de précaution prévu par la charte nationale de l'environnement et du développement durable.

9) Veiller à l'accélération la mise en œuvre du **Plan National d'Assainissement Liquide** et des eaux usées et veiller à la protection de nos ressources hydriques contre toutes les formes de pollution.

10) Renforcer la connaissance et les programmes de mise en valeur durable de toutes les branches de la **biodiversité**, terrestre et marine, (faune, flore, forêts, parcours, produits du terroir, etc..) en tenant compte des spécificités locales et en ayant recours aux cartes de vocation territoriale.

11) Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les plantes et les animaux contre les **parasites et les maladies** qui les attaquent et pour éviter toutes les formes de leur dissémination.

12) Renforcer les programmes de protection des **sols** contre toutes les formes de dégradation notamment l'érosion et l'appauvrissement en matière organique.

13) Accélérer la mise en œuvre du Plan National de la gestion des **déchets** ménagers et assimilés et veiller à la gestion rationnelle de tous les autres types de déchets.



**Konrad
Adenauer
Stiftung**

Publié par

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Bureau Maroc

Texte / Auteur

Abdelhadi BENNIS

Rédaction / Conception

Ellinor Zeino-MAHMALAT
Mina BOUAABID

Photos

Kaya KRUSE
Hassan ESSIYAD

© Tous droits réservés

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Rabat 2012

Imprimerie

Canaprint - Rabat

www.kas.de/marokko